SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Epargne
SECTION LOIRE-CENTRE
2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45
Email : sud.loirecentre@free.fr **Tél :** 02.38.41.52.84
Site internet : www.sudbpce.com **Facebook :** Sud BPCE

Orléans, le 16 janvier 2019

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE (NAO) EN PANNE !

A l'heure où on parle enfin de la hausse du coût de la vie pour ceux qui travaillent, une chose est certaine, le moteur « NAO » de la CELC tourne toujours à ZÉRO depuis des années : avec la présidente arrivée il y a près de 10 ans et ses complices, vos factures augmentent mais l'évolution de vos salaires reste au point mort !!!

Partager les richesses et donner de l'air aux salaires !
En Loire-Centre, c'est NON depuis des années !
Quand *Sud*-Solidaires revendique à chaque NAO une augmentation générale décente des salaires, des mesures pérennes pour reconnaître l'investissement et les compétences des salariés, un salaire minimum à 1 700 € net pour vivre décemment de son travail, la délégation patronale balaie d'un revers de main ces revendications …

Nos salaires valent plus que leurs profits !
Pourtant, le travail de toutes et tous permet à la CELC d'être de plus en plus riche. Selon notre estimation, la Caisse dégagera pour les années 2017, 2018 et 2019 un bénéfice net d'environ 174 M€ ! Sur 6 ans on atteint 367 M€ soit 215 000€ par salarié !

Les dirigeants de LC renvoient à chaque fois de façon péremptoire toutes les NAO à une minable augmentation générale des salaires décidée et imposée par BPCE (en 2017 et 2018, c'était ZERO).
Pour 2019 c'est 80 centimes par jour pour 70 % des salariés ! **Indécent on vous dit.**

Sentiment de toute-puissance, déni de réalité…

Lors des deux réunions de NAO prévues le 18 janvier et 19 février prochain, le directoire montrera-t-il une nouvelle fois toute l'étendue de son mépris et conclura-t-il par ces mots magnanimes issus de la lettre du directoire du 21 décembre dernier qui se félicite de l'accord national signé par BPCE avec les syndicats CFDT, SNE-CGC et SU-UNSA : **« 80 centimes par jour, une mesure qui vise d'une part à récompenser l'implication de chacun dans la dynamique du développement de la CELC, mais également à vous témoigner notre volonté de poursuivre un dialogue social de qualité, profitable à tous, et de finir par très cordialement ». Dégradant, non ?**

Trois revendications urgentes et légitimes :

- **Revalorisation de tous les salaires de 750 € brut/an,** c'est le minimum syndical : il faut savoir que les syndicats signataires de l'accord national se sont empressés de « négocier » dans les couloirs, en dehors de tout cadre légal et officiel, et ont ainsi brisé en plein vol l'intersyndicale qui revendiquait 750 € d'augmentation générale pour toutes et tous !
- **Revaloriser le Salaire Annuel Minimum (SAM) de 5% pour les classifications de A à G pour revenir au SAM de 2016.** Rappelez-vous : depuis le 1er janvier 2017, trois organisations syndicales ont collaboré à la casse du dernier pan collectif du socle social des CE, au grand bonheur des patrons qui n'en attendaient pas moins de ses partenaires fidèles, au travers de l'accord collectif sur les nouvelles classifications … Les jeunes entrants (classés individuellement) sont les grands perdants. P**our exemple un nouveau Chargé de Clientèle Particuliers embauché et classé en E touche un SAM de 24 822€ alors qu'auparavant il était classé TM4 et percevait 25 909€ !**
- **Remplacement de la part variable par la mise en place d'une prime annuelle uniforme pour toutes et tous représentant un mois de salaire moyen de l'entreprise.**

Doit-on laisser une minorité agissante paralyser la nécessaire solidarité entre salariés et les augmentations générales de salaires qui vont avec ?

Vos représentants Sud-Solidaires : Daniel GEORGELIN - Isabelle LEFEBVRE - Damien PINSAULT - Florence MOULIE - Tristan GUERIN - Lydie MILCENT - Alain QUESNE - Daniel MIHALYI - Cécile GAMBERT.